

## Conditions financières et matérielles

### Coût de la formation

Droit d'inscription annuel en lien avec le statut d'étudiant.  
Financement de la formation par la région Grand-Est, sous conditions.

### Aides financières possibles

Les aides financières sont possibles, sous conditions :

- Bourse de la Région Grand-Est
- Aides spécifiques de la Région Grand-Est
- Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)
- Compte personnel de formation (attention, demande à formuler au moins 3 semaines avant l'entrée en formation)
- Autres prises en charge : Pôle emploi - Transition Pro, ANFH...

### Conditions matérielles

#### Repas :

Restaurant du personnel sur le site



#### Hébergement :

Possibilité de location d'une chambre au "Home" à proximité du centre hospitalier de Rouffach

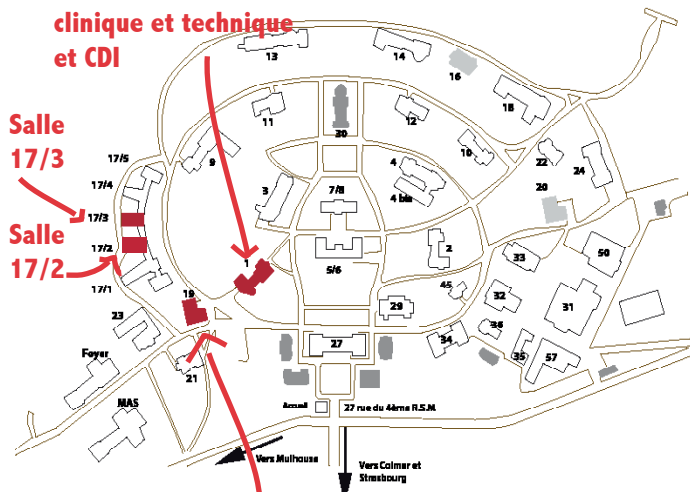
#### Centre de documentation et d'information (CDI) :

Recherche documentaire  
Prêt d'ouvrages



## Institut de formation aide-soignante de ROUFFACH

### Plateau de formation clinique et technique et CDI



### Pavillon 19 IFSI

## Institut de formation Soins infirmiers Aides-soignants

Centre hospitalier de Rouffach  
27, rue du 4<sup>e</sup> RSM  
BP 29  
68250 **ROUFFACH**

Téléphone : **03 89 78 70 63**

Télécopie : 03 89 78 72 12

Courriel : [contact.ifsir@ch-rouffach.fr](mailto:contact.ifsir@ch-rouffach.fr)

Site : [www.ch-rouffach.fr](http://www.ch-rouffach.fr)



## Institut de formation aide-soignante de ROUFFACH

# FORMATION AIDE-SOIGNANTE

## Cursus complet



[www.ifsir-rouffach.com](http://www.ifsir-rouffach.com)



**Centre hospitalier de Rouffach**  
27, rue du 4<sup>e</sup> RSM - 68250 **ROUFFACH**  
Tél : **03 89 78 70 63** - [www.ch-rouffach.fr](http://www.ch-rouffach.fr)

## Présentation de l'Institut de formation aide-soignante de ROUFFACH

L'institut de formation rattaché au  
centre hospitalier de Rouffach est une structure  
à taille humaine.

### Missions

- Formation au Diplôme d'État Infirmier
- Formation au Diplôme d'État Aide-Soignant
- Formation continue

### Équipe pédagogique et secrétariat

- 1 directeur d'institut
- 1 cadre supérieur de santé
- 10 cadres de santé formateurs
- 1 documentaliste
- 2 secrétaires
- 2 agents de service hospitalier
- Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers...), partenaires de structures sanitaires et sociales)

### Moyens mis à la disposition des élèves

Salles équipées multimédias  
Salle informatique  
Plateau de formation clinique et technique  
Salle de pause  
Accès aux personnes à mobilité réduite



Plateau de formation clinique et technique

## Sélection pour l'admission en IFAS

### Conditions d'admission

Âge : 17 ans à la date d'entrée en formation.

### Peuvent être candidats

Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service, sous conditions. Renseignements auprès de l'institut de formation.

### Épreuve de sélection

La sélection des candidats s'effectue sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

### Calendrier

Inscription aux épreuves de sélection	janvier à juin*
Retrait des dossiers au secrétariat de l'institut de formation ou téléchargement du dossier sur notre site <a href="http://www.ifs-i-rouffach.com">www.ifs-i-rouffach.com</a>	
Épreuves de sélection	avril à juin*
Rentrée à l'institut de formation	Début septembre

\* sous réserve de modification

## Formation aide-soignante

### Profession aide-soignante

L'aide-soignant.e fait partie intégrante de l'équipe de soins. Il.elle contribue à la prise en charge des personnes en milieu hospitalier, participe aux soins, en collaboration et sous la responsabilité de l'IDE. L'aide-soignant.e intervient au niveau des soins de la vie quotidienne.

### Formation aide-soignante

La formation débute en septembre et se termine en juillet. Elle comprend 44 semaines.

### Enseignement théorique

Répartis en 10 modules d'enseignement.  
=> 22 semaines soit **770 heures**.  
Base de 35 heures par semaine.

### Formation clinique

Stages en milieu professionnel.  
=> 22 semaines soit **770 heures**.  
Base de 35 heures par semaine.

### Équivalences et allègements de formation

Des équivalences ou allègements de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- DE auxiliaire de puériculture,
- Diplôme d'assistant de régulation médicale,
- DE d'ambulancier,
- BAC Pro ASSP,
- BAC Pro SAPAT,
- Titre professionnel d'assistant de vie aux familles,
- Titre professionnel d'agent de service médico-social,
- Diplômes ou certificats mentionnés aux articles D451-88 et D451-92 du Code de l'action sociale et des familles.

La formation est sanctionnée par l'obtention du :  
**Diplôme d'État d'aide-soignant.e**